



service
de remplacement

■ ■ ■ S'engager - consolider - cultiver

Allier

V_25/09/2025

Osez le remplacement ! Adhérent, suivez le guide

1

Service de remplacement Allier
60 cours Jean Jaurès
03017 Moulins

Contacts :

 04 70 48 42 55 -  allier@servicederemplacement.fr

 Service de remplacement Allier

 [servicederemplacemantalier](https://www.instagram.com/servicederemplacemantalier)



2

Sommaire

- ▶ Mot du président
- ▶ 50 ans d'histoire
- ▶ Quelques chiffres et données
- ▶ Mes contacts selon mes besoins
- ▶ J'organise mon remplacement en 4 étapes
- ▶ Les aides auxquelles je peux prétendre
- ▶ Le temps de travail, les règles à respecter
- ▶ Mes outils
- ▶ Recevoir l'agent dans de bonnes conditions
 - ▶ Présentation générale de l'exploitation
 - ▶ La sécurité du salarié



Mot du président

Cher agriculteur, chère agricultrice,

Bienvenue au Service de Remplacement de l'Allier. Vous intégrez un groupement d'employeurs composé de 500 exploitations agricoles de l'Allier qui ont choisi de mutualiser des moyens humains pour vivre plus sereinement leur métier. Le Service de Remplacement accompagne la vie des exploitants.

Le service est dirigé par des agriculteurs bénévoles pour des agriculteurs.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez des éléments essentiels pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser :

- « Au-delà des statuts, concrètement c'est quoi le Service de Remplacement ? »
- « A quoi je m'engage en tant qu'adhérent ? »
- « Qui dois-je contacter si j'ai une question ? »
- « Que dois-je faire pour organiser mon remplacement ? »
- « Quels sont mes droits selon les motifs de remplacement ? »

Pour en savoir plus sur le Service de Remplacement, consultez aussi le site du service de Remplacement France :

<http://servicederemplacement.fr>
puis l'onglet « **VOUS ETES ADHERENT** ».

Pour assurer le meilleur service possible aux adhérents, toute l'équipe reste à votre écoute.

Cordialement,

Le président du service de remplacement Allier,

Tomas DUFREGNE



4

50 ans d'histoire

- ▶ C'est en septembre 1972 que le Premier Ministre Pierre Messmer et le Ministre de l'agriculture Jacques Chirac annoncent la généralisation des Services de Remplacement sur tout le territoire. L'objectif est alors de répondre à la recherche d'une meilleure qualité de vie.
- ▶ Le remplacement en agriculture a été lancé sur la base d'initiatives locales et d'une expérimentation en régions. Les Services de Remplacement se sont alors progressivement mis en place au sein des départements.
- ▶ Chaque service dispose de [statuts](#) et d'un [règlement intérieur](#) (document à télécharger).

Une gestion associative par des agriculteurs engagés

Le Service de Remplacement est une association et non une entreprise au sens commercial du terme. Il est dirigé par des agriculteurs bénévoles.

Un service de proximité

Implanté localement le service de remplacement est un service de proximité, rapide, en substitut de l'exploitant, du conjoint, de l'aide familial absent.

Une mission reconnue d'utilité sociale

La mission du Service de Remplacement est sociale avant d'être économique. En cela, le Service de Remplacement est reconnu d'utilité sociale.



5

Quelques chiffres et données

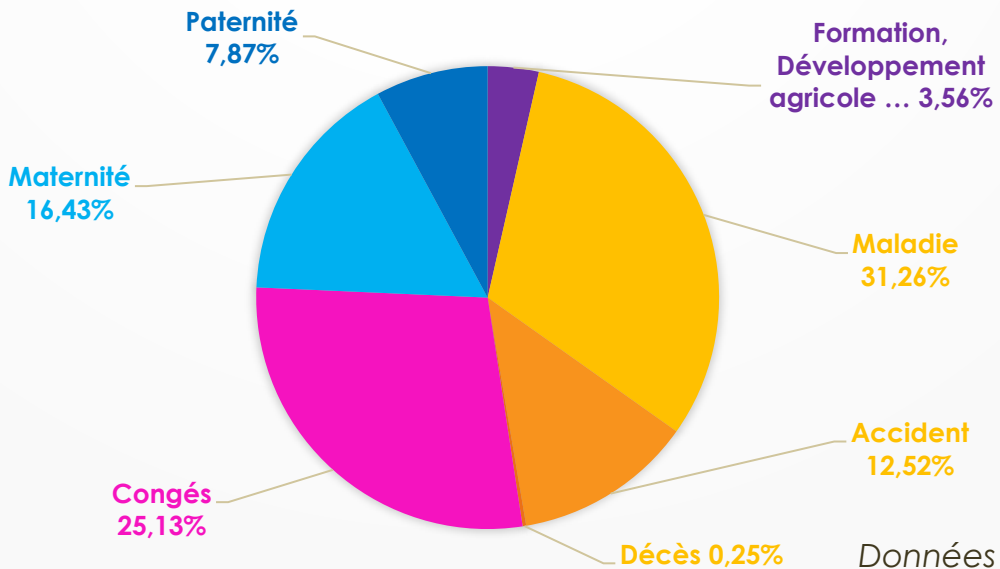
► Les motifs de remplacement

Un agent peut remplacer l'exploitant agricole pour les motifs suivants : maladie, accident, décès, maternité, paternité, congés, formation, action de développement agricole, mandat syndical, mandat professionnel, mandat électif.

► Plus de 6000 journées de remplacement par an

DONNEES	2020	2021	2022	2023	2024
Exploitations adhérentes	539	532	543	548	533
Adhérents	798	800	802	703	747
Heures de remplacement	38922	36958	43289	41191	49824
Nombre d'agents	150	164	182	180	201

► L'action sociale au cœur de notre métier





6

Des équipes à l'écoute des adhérents

► Les administrateurs-trices

Des adhérent-e-s du service s'engagent en tant qu'administrateurs-trices au service de remplacement. Ils sont présents sur tout le territoire pour représenter tous les adhérents et impulser les orientations du service.

Administrateurs au 01/07/2025

CHARPIN Baptiste	VAUMAS	MALCOIFFE Jean-Pierre	LE DONJON
Poste vacant		MORET Philippe	ESCUROLLES
GAGNIERE Christopher	NAVES	POGNAN Didier	SAINTE POURCAIN/BESBRE
GILBERT David	MURAT	PORTE Denis	LE VILHAIN
JUNIET-LABOISSE Léa	DENEUILLE LES MINES	PROTAT Christophe	MONTILLY
LAMPAERT Pierre	FLEURIEL	THIVAT Laurent	JENZAT
LANOIX Isabelle	LE BREUIL	RIVAUX Geoffrey	MAILLET
LE DOUJET Thierry	ISLE ET BARDAIS	TERON Olivier	THONNE
LEMAIRE Christine	TOULON SUR ALLIER	JARDOUX Christophe	CHAMBLET
LUSTIERE Laurent	CINDRE	FARFELAN Emmanuel	LE BRETHON

DUFREGNE Tomas
De St MENOIX,
Président du SR Allier



► L'équipe administrative

Au siège, à Moulins, une équipe à l'écoute pour accompagner les adhérents et les agents de remplacements.

Agent administratif	Fonctions	Mail Téléphone
Christelle GALIEN	Suivi paie, comptabilité	christelle.galien@servicederemplacement.fr 07 88 89 30 42
Louise CHAMPION	Assistance, suivi planning	louise.champion@servicederemplacement.fr 04 70 48 42 55 – 06 75 10 87 13
Sandrine DUMONT	Adhésion, facturation	sandrine.dumont@servicederemplacement.fr 04 70 48 42 55
Nadège TRUGE	Administration, suivi équipe	nadege.truge@servicederemplacement.fr 04 70 48 42 83 – 07 89 41 44 05

► Les agents de remplacement

Répartis sur tout le territoire, ils interviennent sur les exploitations adhérentes. Ils sont en contrat à durée indéterminée ou déterminée.



8

J'organise mon remplacement en 4 étapes



Je contacte le service.

J'informe le service sur : le motif, la date, la durée de mon absence ainsi que les travaux à réaliser

 *Je pense à anticiper si je le peux*

Le Service de Remplacement **recherche le salarié qualifié** qui répondra au mieux aux besoins.

Il se charge des démarches administratives : contrat de travail, déclaration d'embauche, paie...



L'agent de remplacement me contacte quelques jours avant le début de la mission.

J'organise la **prise de poste** avec le salarié : horaires, visite de l'exploitation, prise des consignes...

Le salarié me remplace pendant la durée déterminée avec le service.

A l'issue de **la mission** ou du mois, j'atteste des heures réalisées en signant la fiche horaire. Si la mission se prolonge, je le note sur la feuille.



Je connais une personne susceptible de me remplacer, le Service peut l'embaucher. Les agents en CDI restent toutefois prioritaires.



9

Les aides auxquelles je peux prétendre pour un remplacement

Accident Maladie Décès

Ça n'arrive pas qu'aux autres

Des aides financières sont accordées par des partenaires (sous conditions)

- [Groupama](#)
- [Mutualité Sociale Agricole](#)
- [Le crédit d'impôt](#)

Vacances Evènement familial Loisirs

Prendre du temps pour soi n'est pas réservé qu'aux autres

- Le [Ministère du Budget](#) vous accorde un crédit d'impôt de 60 %.

Future maman

Profitez de votre enfant

- Le congé maternité est pris en charge par la MSA (7h/jour).
- Télécharger la demande de cerfa [ici](#).

Futur papa

Profitez de votre enfant

- Le congé paternité est pris en charge par la MSA (7h/jour hors CSG/CRDS qui reste à la charge de l'exploitant).
- Télécharger la demande de cerfa [ici](#).



En cliquant sur les mots soulignés, je dispose d'informations complémentaire.



Formation et développement agricole

Osez vous former ou participer à une action de développement agricole sereinement !

- Une aide du ministère de l'agriculture ([CASDAR](#)) est allouée à tout exploitant qui se forme (123€ pour une journée de 7h).

Mandat syndical

Elu d'un syndicat agricole : l'absence temporaire est possible.

- Une aide du ministère vous permet de vous faire remplacer (41€ à 130€ pour une journée de 7 heures selon le choix annuel du syndicat).

Mandat électif et/ou professionnel

Responsable local, associatif, professionnel, ...

- Une aide du conseil Régional d'Auvergne est attribuée au remplacement : 64€ par journée de 7 heures.

Epuisement professionnel ou burn-out

Il est possible de se faire remplacer !

- La [MSA](#) vous propose un accompagnement personnalisé pour souffler et prendre soin de vous



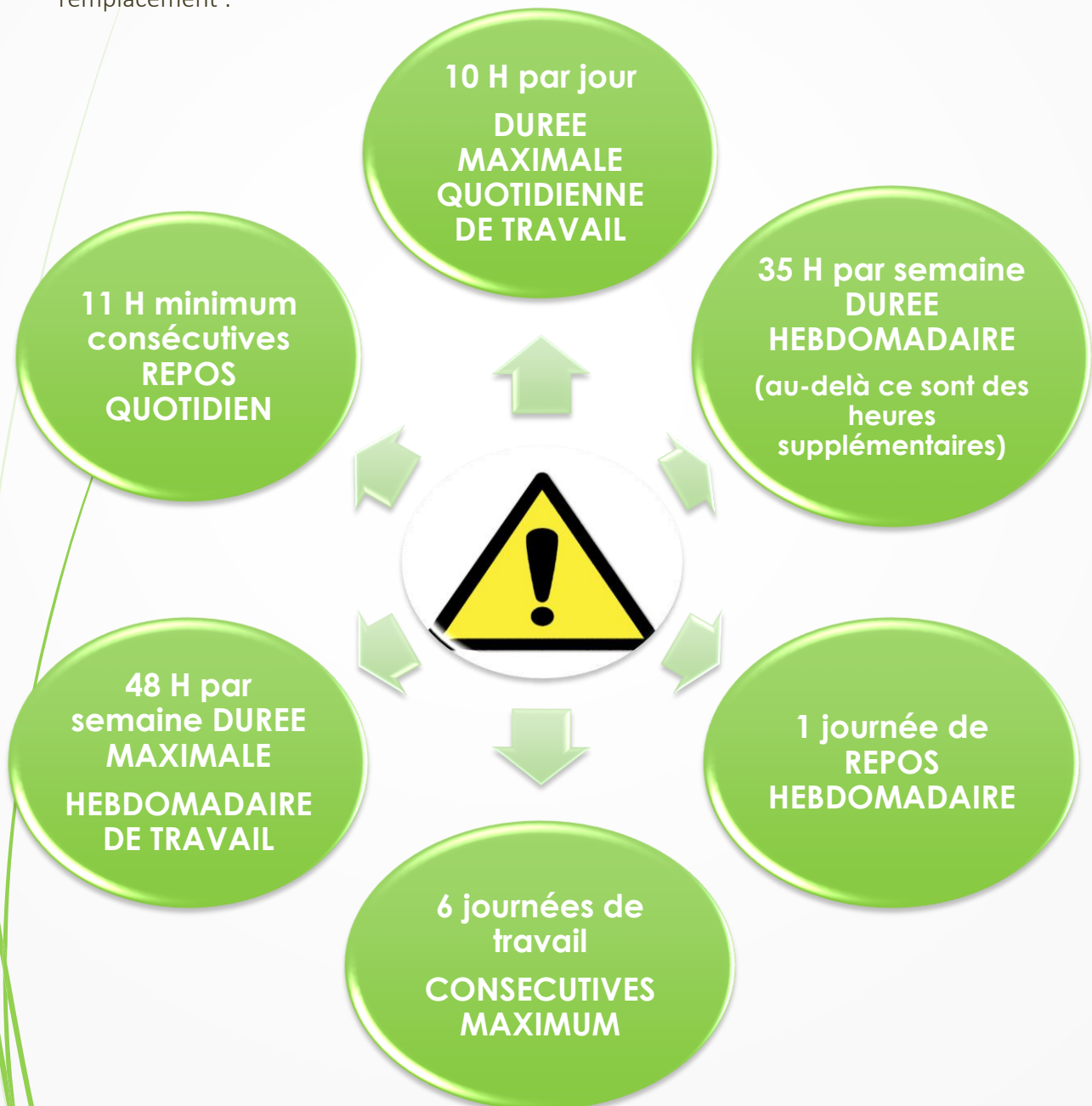
En cliquant sur les mots soulignés, je dispose d'informations complémentaire. Les aides sont attribuées sous conditions.



11


Le temps de travail, les règles à respecter

Compte tenu de la réglementation du travail (convention collective IDCC 7024, accord national du 23 décembre 1981, du code du travail), sauf dérogation suivant les textes en vigueur, je respecte la réglementation du temps de travail de l'agent du service de remplacement :





Mes outils

 **La fiche horaire et sa procédure de retour au Service de Remplacement.**

Une fiche horaire vierge est transmise au salarié en amont. Elle permet d'y renseigner les heures de travail par jour.

Les démarches

A la fin de chaque mission, ou en fin du mois, si celle-ci dure plusieurs mois, **je complète la fiche horaire avec le salarié.** Elle sera transmise au service de remplacement Allier par le salarié.

Quelques consignes à respecter :

- ▶ *Elle doit être renseignée en respectant les consignes mentionnées*
- ▶ *Tous les champs doivent être renseignés*
- ▶ *Elle doit être signée des 2 parties, le salarié et vous-même*
- ▶ *Elle doit être nette et lisible dans son intégralité*

Cette feuille d'heures sert à effectuer la facturation auprès des partenaires et des adhérent(e)s du service.



Coffreo, votre coffre-fort numérique

Le service de remplacement Allier a choisi de privilégier l'envoi électronique des documents.

Les avantages

- Simplifier et fluidifier les échanges avec votre service de remplacement tout en les sécurisant.
- Diminuer la pénibilité des process de signature des conventions et contrats. Il y a un réel gain de temps.
- Rien à installer et déploiement automatique.
- Diminuer les envois postaux pour chacun (service et adhérent).
- Conserver les documents.
- Réduire vos risques juridiques.

Un mail suffit pour créer votre coffre.

Transmettez votre adresse mail à l'équipe administrative.

Vous y trouverez électroniquement :

- Le contrat d'adhésion au SR03
- Les conventions de mise à disposition
- Les factures du SR03



Recevoir l'agent dans de bonnes conditions

👉 Je mets à disposition un **panneau des consignes** qui reprend : les rations alimentaires, les soins éventuels à prescrire à certains animaux, la localisation des animaux sur les parcelles et leur nombre, les numéros de boucles...

👉 Je mets à disposition **les principaux numéros de téléphone pour l'exploitation** :

- Personnes de confiance : voisin, famille ..
- Vétérinaire, Concessionnaire des machines agricoles, Plombier, Electricien
- Les numéros d'urgence : 18, 15 , 17, le centre antipoison.



Présentation générale de l'exploitation

👉 J'ai un plan de mon exploitation pour faire le tour de mon domaine avec le salarié :

- Plan des parcelles,
- Bâtiments de stockage,
- Accès à l'eau et à l'électricité,
- Sanitaires, local dédié aux repas,
- Outils de sécurité,
- Extincteurs,
- Pharmacie ...

~~⚠~~ Selon l'art. L1253-12 du code du travail et 5 de la convention de mise à disposition, dès lors que le salarié est sur l'exploitation il est sous la responsabilité de l'exploitant.



15

☞ La conduite et l'utilisation des tracteurs, des autres machines agricoles ou forestières sont encadrées par deux législations :

le Code de la route pour la circulation sur la voie publique
le Code du travail, car la conduite c'est travailler.
Ces deux réglementations ont pour objectifs de limiter les risques d'accidents.

☞ En tant que chef d'exploitation je dois dans certaines situations établir un document interne appelé « L'autorisation de conduite »

** Une notice explicative de l'autorisation de conduite ainsi qu'un modèle peut être fourni par le service sur demande.*

La sécurité du salarié

☞ Je transmets les consignes et je m'assure qu'elles sont comprises.

☞ Pour faciliter mon remplacement, il est important de mettre mon exploitation en sécurité et de prévoir les moyens de transmission des informations. Pour m'y aider, des outils existent :

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Je le mets à jour tous les ans.

☞ Je m'assure du **bon fonctionnement du matériel agricole** et qu'il ne présente pas de danger particulier (ex : cardan non protégé, arrêt d'urgence, hors service...).




Des professionnels du remplacement **FORMÉS** et **QUALIFIÉS**

Un **SERVICE PERSONNALISÉ** réactif et clé en main

Un réseau associatif **PROCHE DE VOUS**

www.servicederemplacement.fr

 **service de remplacement**
■ ■ ■ s'engager - consolider - cultiver

“ **Pensez à vous, osez le remplacement !** ”

Siège social :

Service de remplacement Allier

Chambre d'Agriculture de l'Allier

60 cours Jean Jaurès

BP1727

03017 MOULINS CEDEX

04 70 48 42 55

allier@servicederemplacement.fr

16

Avec la participation financière des partenaires suivants

